



Les Cadets de Saint-Florentin

Objectif

Proposer une *activité éducative et sportive certifiante* aux jeunes de moins de 25 ans des quartiers en difficulté de Saint-Florentin et d'Auxerre.

Trois niveaux de formation sont proposés:

- préparation au Brevet d'Initiation Aéronautique,
- préparation au Brevet Théorique de Pilote de Planeur,
- préparation au Brevet de Pilote de Planeur.

Domaines de financement:

Ce projet est présenté dans le cadre du domaine de financement DDJS prioritaire suivant:

« **Interventions des clubs auprès des habitants des quartiers en difficulté** »

Les zones urbaines sensibles susceptibles de bénéficier des Cadets sont:

- La Trecey (zus589),
- St Siméon et Ste Geneviève (zus587),
- les Rosoirs (zus586),
- les Quartiers Est (zus585),
- les Brichères (zus584).

et « *Aides à la formation des responsables bénévoles* ».

Vous trouverez ci-après une présentation résumée des Cadets de Saint-Florentin.

Les idées « clé » des Cadets

De nombreux jeunes sont en difficulté sociale et scolaire et/ou ne peuvent pratiquer une activité sportive ou de loisir enrichissante.

- Le projet est viable financièrement:
 - le vol à voile est une activité peu coûteuse,
 - tous les frais fixes non liés aux Cadets restent à la charge du CVVSFC,
 - les seuls frais fixes spécifiques aux Cadets consistent en la formation du « parrain » lui-même issu de la population aidée, donc sont totalement « distribués »,
 - grâce à l'utilisation des bourses sportives attribuées sur résultat, une grande part des coûts variables est couverte hors budget Cadets,
 - plus les résultats sont bons, plus l'activité des Cadets augmente en volume, plus le besoin de financement total diminue.

- Depuis de nombreuses décennies, il est établi que le Vol à Voile est bénéfique à différents niveaux:
 - développement personnel, maîtrise de soi,
 - apprentissage et respect des règles de vie collective,
 - formation théorique et pratique offrant une ouverture et des compétences ouvrant vers un grand nombre de professions.

- Saint-Florentin dispose de nombreux atouts:
 - une plateforme aéronautique adaptée:
 - un environnement géographique sécurisé et des conditions météorologiques favorables,
 - des installations et du matériel performant mis à disposition par le CVVSFC,
 - une équipe bénévole ayant démontré son dynamisme et son sens du partage et de l'ouverture.

- Le succès de la Classe aéronautique a démontré l'intérêt d'un tel projet, les Cadets améliorent et étendent son cadre « administratif » :
 - en dépassant le strict cadre scolaire de la troisième,
 - en réorientant sa finalité pour répondre à un besoin social,
 - en allongeant le suivi au delà d'une année.

Le déroulement d'une promotion des Cadets

Le recrutement des participants

Les participants et le parrain sont « recrutés » en liaison avec les services locaux en fonction du profit potentiel qu'ils tireront de leur formation:

- du fait de leur situation,
- du niveau qu'ils seront capables d'atteindre.

L'âge souhaitable de début de formation est 15 ans.

Une promotion est constituée de 5 jeunes et d'un parrain plus âgé issu du même milieu, qui s'engage avec eux pour suivre sa formation et obtenir son brevet de pilote. Sa présence rassure, facilite le recrutement et l'encadrement.

En échange de sa présence assidue dans le groupe, la formation du parrain est prise charge par les Cadets. Outre le brevet de pilote de planeur et la possibilité de poursuivre sa progression en profitant de bourses complémentaires, le parrain acquiert une solide expérience d'encadrement auprès de nos instructeurs diplômés.

La première année

Elle débute à la fin de l'été.

Le but de cette première année est de préparer au BIA.

L'objectif de son obtention est triple:

- le participant est placé dans une situation de pleine responsabilité par rapport à son avenir, dans une cadre différent de l'école, avec un objectif clairement identifiable,
- l'obtention du BIA permet de sélectionner les jeunes montrant un réel engagement avant de commencer la partie de la formation la plus importante,
- le niveau des bourses fédérales lié au BIA est significatif.

Un participant qui n'obtient pas le BIA peut recommencer l'année suivante.

La formation a lieu à Chéu:

- un samedi matin sur deux qui se termine par un pique-nique,
- trois jours aux vacances de février et trois jours à Pâques.
- durant cette année, cinq vols sont offerts à chaque participant.

La deuxième année

Elle débute fin juin pour ceux qui ont obtenu le BIA.

Ils reçoivent le livre bleu qui sera leur « bible » pour la préparation du Brevet Théorique et leur carnet de progression qui enregistre le déroulement de leur formation pratique.

Ils participent à la vie du club pendant l'été comme les autres adhérents, selon un planning établi par le parrain en accord avec le chef-pilote.

Ils bénéficient d'un forfait illimité à partir du 1er Juillet.

Le brevet théorique doit être obtenu au plus tard le 30 août de l'année suivante .

La troisième année

Elle débute fin juin, et c'est la totale continuité de la deuxième.

L'objectif est d'amener les jeunes au lâcher puis au brevet de planeur en respectant leurs aptitudes et les règlements de sécurité.

Ils bénéficient d'un forfait illimité jusqu'au 31 décembre.

Après cette formation, ils peuvent poursuivre leur progression au sein du CVVSFC où ils continueront de recevoir des bourses liées à leurs résultats,

Le vol à voile restera certainement un loisir, mais beaucoup d'entre eux mettront à profit ce qu'ils auront découvert pour choisir leur orientation professionnelle.

La mise en place de l'activité

Elle est progressive, avec une intensité maximum la deuxième année:

- la charge de la première année est constituée de la tenue des cours théoriques et des vols d'instruction,
- pour la seconde année, la présence de 12 jeunes en début de formation impliquera des ressources supplémentaires pour l'instruction, soit en interne, soit avec le concours ponctuel d'un instructeur extérieur.

Au delà de la seconde année, il n'y aura pas de charge supplémentaire directement liée aux Cadets. L'éventuelle activité supplémentaire qui sera générée sera de nature traditionnelle pour notre association qui l'assumera par l'organisation normale de son développement.

La collaboration étroite avec les services des communes et du département qui assurent la gestion des ZUS est essentielle.

Les aides nécessaires au démarrage des Cadets

Ces aides sont de deux sortes:

- l'aide opérationnelle des services existants dans les ZUS:
 - pour le recrutement des participants et des parrains,
 - pour le suivi social des Cadets.
- l'aide financière pour couvrir une part des frais d'adhésion et des vols afin que la partie restant à la charge des participants soit compatible avec leurs moyens.

Le tableau ci-dessous présente le détail des coûts. Leur prise en charge se répartit comme suit:

- la part du participant, éventuellement allégée par d'autres organismes sociaux dont il n'est pas tenu compte ici ou par le crédit du compte en fonction du nombre de treuillées pratiquées,
- la prise en charge traditionnelle de la fédération et du comité départemental pour les jeunes de moins de 25 ans,
- la remise pratiquée par le CVVSFC dans le cadre des Cadets,
- la subvention DDJS, objet de la présente demande. A la fin de chaque année, le versement est adapté à la réalité des résultats obtenus. En revanche, l'aide de la DDJS est essentielle pour aider au recrutement des participants et pour un engagement de suivi jusqu'à la fin des promotions entamées.